

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur François TIMMERMANS
Direction de l'Urbanisme – A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1030 BRUXELLES

V/réf. : 17/pfd/162679
N/réf. : AVL/CC/WMB-2.19/s. 371
Annexes: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Cité-jardin *Floréal*. Rue des Passiflores, 24. Abattage d'un conifère.
(Dossier traité par : Carine DEFOSSE – D.U. / Hubert VANDERLINDEN – D.M.S.)
Demande de permis unique

En réponse à votre lettre du 20 mai sous référence, réceptionnée le 25 mai 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 1^{er} juin 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable.

La demande porte sur l'abattage, sans replantation, d'un thuya de 40 cm de diamètre, situé dans l'emprise de l'ensemble classé des cités-jardins *Logis* et *Floréal*.
Il s'agit d'un spécimen sain mais dont les dimensions présentent un encombrement en regard de la faible surface du jardin dans lequel il est implanté et de l'ombrage qu'il dispense aux jardins voisins des n°26 et 28 de la même rue, situés au nord du n°24.

Etant donné que l'arbre en question ne présente pas d'intérêt particulier, tant du point de vue botanique et dimensionnel que du point de vue esthétique et paysager et vu son caractère étranger à la composition végétale originelle des deux cités-jardins, la Commission ne s'oppose pas à son abattage et souscrit à la présente demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S. : Hubert Vanderlinden